



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.60
30 novembre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 60e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 10 novembre 1992, à 10 h 30

Président : M. ROGERS (Belize)
(Vice-Président)

Allocution de M. Frederick Chiluba, Président de la République de Zambie

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de
l'unité africaine [27]

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution

Question des îles Falkland (Malvinas)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

En l'absence du Président, M. Rogers (Belize), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 40.

ALLOCUTION DE M. FREDERICK CHILUBA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale va tout d'abord entendre une allocution du Président de la République de Zambie.

M. Frederick Chiluba, Président de la République de Zambie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Zambie, S. E. M. Frederick Chiluba, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le PRESIDENT CHILUBA (interprétation de l'anglais) : Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Zambie, qu'il me soit permis d'emblée de féliciter le Président Stoyan Ganev à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Son élection témoigne du travail exceptionnel et remarquable qu'il a accompli au service de son pays, de même qu'elle est un hommage mérité pour la Bulgarie, dont l'attachement aux idéaux des Nations Unies est bien connu. Nous comptons tous sur ses qualités diplomatiques bien connues pour le succès de ces délibérations.

Je voudrais également rendre hommage à son éminent prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Samir Shihabi, de l'Arabie saoudite, pour la compétence et la sagesse avec lesquelles il a su conduire les délibérations de la dernière session avec beaucoup de succès.

Je voudrais en cette heureuse occasion adresser les félicitations de ma délégation à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il a, depuis un an qu'il est en fonctions, déjà pris des initiatives louables destinées à promouvoir les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Il n'a cessé de veiller à ce que le prestige et l'efficacité des Nations Unies ne soient pas compromis dans leurs efforts de diplomatie multilatérale. Sous sa conduite avisée, les Nations Unies ont continué au cours de l'année écoulée à remporter de grands succès dans de nombreuses parties du monde où elles sont constamment engagées.

Le Président Chiluba

Cette session de l'Assemblée générale, comme la précédente, se déroule dans un contexte politique et idéologique mondial transformé. Le rideau de fer est tombé. Cette situation nouvelle nous met en présence d'une série de possibilités et de nouveaux défis. D'un côté, le monde n'a plus de raison de ne pas poursuivre un désarmement complet et de ne pas créer les conditions propices à l'édification de structures socio-politiques capables de soutenir le développement d'ensemble de l'humanité.

La fin de la guerre froide a éliminé la grande menace de l'holocauste nucléaire qui pesait de la même façon sur les adversaires et les non-adversaires. A présent, le monde a des possibilités illimitées. Les ressources humaines, matérielles et technologiques jadis mobilisées pour explorer les moyens les plus efficaces d'exterminer la race humaine peuvent à nouveau être réorientées vers le maintien de la vie. Les armes nucléaires sont tout simplement des instruments de destruction massive. Il y va de l'intérêt de tous de faire en sorte qu'elles soient détruites dès maintenant, et de la façon la plus transparente, pour que l'humanité tout entière en soit témoin. En conservant ces armes dans les stocks militaires d'un pays quel qu'il soit, on ne peut que susciter de la méfiance inutile et obliger d'autres à faire de même pour des raisons de sécurité et de prestige national. Il est donc important que ceux qui participent aux entretiens sur la réduction des forces nucléaires stratégiques redoublent d'efforts pour mener ces entretiens à bonne fin. L'humanité est à présent en droit d'exiger un désarmement général et complet.

Il est encourageant de noter que la disparition du système bipolaire dans les relations internationales a tout particulièrement engendré des entretiens fructueux visant à réduire les forces classiques en Europe. Depuis trop longtemps, l'Europe a été le point central des forces nucléaires et classiques opposant les blocs de l'Est et de l'Ouest. A présent, l'Europe se débarrasse des complexités du passé et envisage l'avenir avec confiance.

Un aspect troublant de la fin de la guerre froide est l'avènement du micronationalisme. La résurgence d'aspirations nationalistes destructrices dans le monde d'aujourd'hui a ajouté une dimension aux conflits régionaux qui menacent la paix mondiale. En Europe, des nations géantes d'hier se sont

Le Président Chiluba

fragmentées en factions aux prises dans des guerres fratricides qui mobilisent des quantités inimaginables de ressources humaines et matérielles. De nombreux conflits régionaux défient plus que jamais toute solution. Dans certains cas, des sociétés entières ont été anéanties.

Le Président Chiluba

L'Afrique n'a jamais été épargnée. La Somalie est aujourd'hui un pays à genoux. Les intérêts de clans et d'ethnies se font maintenant concurrence pour les lieux de sépulture. La vie n'a plus de valeur et ce grand pays continue de saigner, avec la permission de son propre peuple. La sécheresse et la guerre civile conjuguées ont entraîné des souffrances humaines aux proportions immenses.

Avec la fin de la guerre froide, une nouvelle structure mondiale doit être édiflée pour le bien-être et l'avenir de l'humanité. Cet appel à un nouvel ordre mondial n'est pas nouveau. Nous rêvons tous d'un monde où le plein potentiel de l'homme pourra être réalisé, dans des conditions de liberté et de dignité. Il est cependant regrettable que la rhétorique sur un nouvel ordre mondial ne se soit pas traduite dans les faits. Cette idée est en gestation depuis si longtemps que beaucoup d'entre nous ont commencé à craindre qu'elle ne soit mort-née. Le moment est venu pour la communauté internationale de donner corps à cette idée. Il ne faut plus craindre maintenant qu'un système économique mondial plus gratifiant et que les efforts de tous ceux qui produisent et distribuent les ressources globales soient mort-nés. La structure du monde meilleur que j'envisage, si elle est bien et véritablement construite, sera de nature à minimiser la force matérielle d'un seul Etat. Les petites nations devraient compter autant que les grandes et tirer leur gloire de leur contribution à la cause commune. Le monde entier doit faire un acte de foi et confier toutes les ressources actives à tous les peuples.

En fait, le nouvel ordre mondial est un impératif international aujourd'hui. C'est une entreprise qui nous est commune à tous. En tant que telle, elle représente un enjeu pour chacun des Etats membres de l'Assemblée générale. Sa création devrait par conséquent traduire cette vérité simple mais dynamique. Nous devrions donc tous contribuer non seulement à la définition de ce nouvel ordre mondial, mais également à son développement. Il doit posséder, en tant qu'élément le plus marquant, un caractère distinct. Il doit être fondé sur l'égalité et la transparence. Aucune nation, si grande et puissante soit-elle, ne doit imposer sa volonté sur la définition et le contenu d'un tel ordre mondial. C'est notre bien commun et il doit être le produit d'un consensus mondial.

Le Président Chiluba

Le système des Nations Unies constitue un si merveilleux départ! Grâce à lui, notre espoir pour l'avenir, auquel d'autres se sont associés et s'associent encore, ce rêve de bonheur pour des centaines de millions de personnes, cet espoir d'un monde libre, prospère et sûr, est à notre portée. Il nous suffit de tendre la main. Assouplissons le mécanisme des Nations Unies. L'avenir de l'humanité en dépend.

En Zambie, nous sommes profondément inquiets, et de ce fait, nous accueillons avec satisfaction l'"Agenda pour la paix" publié en juin dernier par le Secrétaire général. Grâce à l'"Agenda pour la paix", le processus de réflexion et de négociation entre les gouvernements sera renforcé. Les voies et moyens d'élaborer des structures durables permettant de maintenir la paix et la sécurité internationales seront explorés. J'espère sincèrement que mon pays pourra apporter sa totale coopération au Groupe de travail constitué à cette fin. Nous avons besoin d'une approche intégrée pour affronter les multiples problèmes du monde.

Notre monde est toujours confronté à la pénible réalité de sa division en deux blocs, les nantis et les pauvres, le Nord et le Sud. Avec la fin de la guerre froide, l'écart entre le Nord et le Sud a pris une signification nouvelle. La pauvreté représente sans doute la plus grave menace - et le plus grand danger - à un processus démocratique, à la paix et à la stabilité mondiales. Entre les riches et les pauvres, il existera toujours des tensions. Plus grande sera la pauvreté, plus grandes seront les tensions. L'instabilité politique, la corruption, la faim, le commerce des drogues illégales et une litanie d'autres maux prennent leurs racines dans la pauvreté massive.

Pris ensemble, les problèmes causés par la pauvreté que je viens de citer montrent nettement qu'une approche globale du problème de la pauvreté est nécessaire. La survie de la race humaine dans un environnement sain pourrait en dépendre en dernière analyse. Le défi principal lancé à la communauté internationale dans cette tâche urgente est d'élargir les possibilités de réaliser l'égalité socio-économique universelle.

La communauté internationale se trouve devant l'occasion unique qu'offre la plus grande volonté de coopération entre les nations. Grâce à plus de bonne volonté, cet avantage pourrait se transformer en dialogue débouchant sur des engagements crédibles, qui seront la base de résultats pratiques.

Le Président Chiluba

Dans un tel cadre politique, les nations du monde pourraient oeuvrer de concert pour découvrir les nouvelles frontières du développement durable, de même que les mécanismes et les structures qui créeraient un nouvel ordre économique garantissant une sécurité économique, un emploi et un progrès social égaux pour tous les pays. Le Sommet planète Terre de Rio de Janeiro nous a donné une idée de ce qui est possible si tous, grands et petits, nous poussons à la roue.

Rappelons-nous tous que l'humanité aspire véritablement au changement, à l'amélioration de sa condition. La clef d'une adaptation viable, qui réponde entièrement aux préoccupations de tous les interlocuteurs, réside dans les voies et moyens d'élargir les possibilités nationales, régionales et mondiales d'un développement durable. Prenons par exemple, l'Afrique. Ce noble continent, qui représente un cinquième de la superficie totale de la Terre, qui possède un quart des ressources connues du monde et environ un dixième de la population mondiale, fait aujourd'hui peine à voir et se trouve dans une situation déplorable. L'Afrique s'est vu refuser les occasions qu'elle méritait. Les problèmes économiques fondamentaux du Sud proviennent du manque d'expansion économique; d'où l'accent que je mets sur l'élargissement des possibilités.

Grâce à Action 21, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a pris un premier départ dans la recherche de possibilités élargies de développement durable. Inspiré par la conviction totale qu'il serait catastrophique du point de vue de l'environnement que les pays en développement suivent les mêmes schémas de développement économique que ceux qui ont été adoptés par les sociétés prospères d'aujourd'hui, Action 21 vise à identifier les possibilités de développement durable. L'esprit d'Action 21 met l'accent sur les ressources financières nouvelles et additionnelles et sur le transfert des technologies à des conditions favorables. La réflexion et le dialogue qui doivent se poursuivre sur ces questions représentent encore un travail considérable, mais il y a lieu d'espérer que des engagements crédibles seront pris dans un avenir proche.

L'absence de progrès dans les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round continuent en fait de faire obstacle aux possibilités nouvelles et additionnelles de développement durable. Pour la plupart des

Le Président Chiluba

pays du Sud, sortir de la pauvreté grâce au commerce constitue l'ingrédient de base nécessaire pour ancrer l'esprit d'autonomie nationale, esprit si essentiel à l'indépendance et à la souveraineté.

Alors que l'Organisation des Nations Unies continue à juste titre de s'engager dans les questions clefs de la démocratie et des droits de l'homme, elle prendra de plus en plus conscience que la pauvreté sera toujours un frein des plus cruels au processus de consolidation de la démocratie comme de promotion et de protection des droits de l'homme.

La solidarité fraternelle entre les nations du monde prospérera dans des conditions de confiance. Le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies a confirmé cette vérité fondamentale.

Il est de plus en plus évident que la démocratisation des relations internationales est une question d'actualité. Nous ne pouvons pas nous contenter de réclamer la justice sociale et les libertés fondamentales au niveau national, sans les promouvoir au niveau international.

Le Président Chiluba

La Zambie, à l'instar de nombreux pays, exprime l'opinion que les formes de domination politique et économique inhérentes à notre monde d'aujourd'hui doivent être éliminées, car la domination de certains pays sur d'autres n'est pas une solution au développement de l'être humain, où que ce soit dans le monde. Il importe que la famille des Nations Unies réexamine aujourd'hui le système de représentation pour éliminer toutes formes de domination. Nous pensons qu'une étude globale de la Charte de l'ONU s'impose depuis longtemps. Nous avons de nouveaux défis à relever. Nous soutenons le point de vue selon lequel il faut examiner de façon réfléchie l'idée d'accroître la composition du Conseil de sécurité et de réexaminer sérieusement la notion et le rôle du veto. L'égalité de l'homme est universellement reconnue.

Les hommes composent les nations, et l'égalité des nations est donc logique. Les petits pays devraient compter autant que les pays plus importants, et nous devrions tous être honorés de contribuer à une cause commune. Un monde nourrissant des aspirations communes ne devrait pas craindre d'entretenir des relations internationales démocratiques. Je suis heureux de noter qu'un certain nombre de propositions ont été présentées qui visent à réformer et à restructurer de nombreux organes de décision des Nations Unies. J'espère sincèrement que la communauté internationale saisira ces occasions de consolider fermement la démocratie au sein de ces organes.

Qu'il me soit permis d'évoquer brièvement certaines questions qui ont des incidences directes sur le sous-continent d'Afrique australe. Non seulement la Zambie, par nécessité géographique et par choix, a-t-elle observé de près l'évolution sociale et politique de la région, mais elle y a également participé de façon active et constructive. La lutte pour l'élimination de l'apartheid et l'instauration d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie a maintenant atteint un stade critique.

Nous avons constaté de nombreux changements positifs. Nous nous en félicitons et saluons tous ceux qui sont responsables de cette évolution. La signature d'un accord sur le rapatriement volontaire des réfugiés et des exilés sud-africains, sous les auspices du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, a été un de ces événements positifs. Le cadre de négociation, qui est maintenant connu sous le nom de Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), marque une percée importante en faveur de la paix dans ce pays. Je parle au présent parce que ce cadre, sous sa

Le Président Chiluba

forme originale ou reconstituée, représente encore la meilleure possibilité de résoudre les nombreux problèmes qui nuisent à la stabilisation des idéaux démocratiques pour le peuple d'Afrique du Sud. Nous espérons que les parties au conflit pourront se réunir à nouveau et reprendre le processus de négociation.

La Zambie, comme toujours, est disposée à soutenir le processus de changement en Afrique du Sud. A cet égard, la Zambie se félicite de l'accord historique conclu le 26 septembre 1992 entre le Président de l'African National Congress, M. Nelson Mandela, et le gouvernement du Président De Klerk. Nous demandons instamment la prompte reprise du processus de négociation. Rien ne peut remplacer efficacement les négociations.

Nous souhaitons également saluer les mesures positives prises par toutes les parties au conflit en Afrique du Sud. Nous nous félicitons de la libération des prisonniers politiques par le Gouvernement sud-africain. Nous nous félicitons également des efforts faits par la Commission Goldstone, des missions d'enquête de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et, bien entendu, des initiatives du Conseil de sécurité de l'ONU en vue de mettre un terme à la violence politique en Afrique du Sud. La cessation des violences politiques reste l'un des défis fondamentaux et des plus pressants auquel doivent faire face la communauté internationale et le peuple d'Afrique du Sud, et plus spécialement le Gouvernement sud-africain, qui a la responsabilité première de mettre un terme à cette violence.

L'Angola se trouve à un carrefour. La reprise des hostilités en Angola est un dur coup porté à toute la communauté internationale après les efforts prodigieux déployés par les Angolais eux-mêmes et le reste du monde pour rétablir la paix dans ce pays perturbé. La reprise de la guerre civile après les élections, que la plupart des observateurs internationaux, y compris ceux des Nations Unies, avaient jugées libres et honnêtes, marque un important recul. En Zambie, nous pensons que les frontières de la démocratie en Afrique sont en train de reculer, et c'est un défi important que l'Afrique et la communauté internationale doivent relever avec toute la vigueur et la diligence possibles.

Le Mozambique vient d'amorcer un long processus d'instauration de la paix. Dans ce contexte, nous nous félicitons sincèrement de l'accord historique de paix signé le 4 octobre 1992 par les représentants des partis

Le Président Chiluba

politiques mozambicains. La guerre civile a fait rage au Mozambique et, avec la pire sécheresse qu'ait connue la région, a traumatisé le pays. Le pays verse son sang depuis trop longtemps, et ces flots de sang ont transformé le Mozambique en une terre ravagée. Il est donc possible de comprendre pourquoi ceux d'entre nous qui sommes des voisins géographiques de ce pays et qui, depuis de nombreuses années, avons observé ces flots de sang, se réjouissent à présent des possibilités de paix. La communauté internationale doit soutenir le processus de paix au Mozambique. Nous ne devons pas fléchir. Le peuple du Mozambique a le droit d'attendre de la communauté internationale qu'elle l'aide à reconstruire son pays.

Le sous-continent d'Afrique australe dans son ensemble est donc sur le point de changer, et cette fois ce sera un changement positif. La démocratie prend racine et, dans certains cas, commence à prospérer. Les gens reprennent la responsabilité fondamentale de la gestion de leurs affaires. Ce ne sont plus les institutions politiques des dirigeants qui revêtent une importance suprême pour le peuple, c'est le peuple qui revêt cette importance suprême alors qu'il doit prendre les décisions intéressant le pays. Cette région, comme de fait toute l'Afrique, a besoin de l'appui de la communauté internationale au moment où nous nous efforçons de changer nos systèmes politiques. Le meilleur moyen d'aider le peuple à venir à bout de la pauvreté et de la misère est de lui donner le droit de créer un environnement de liberté et d'égalité des chances. La démocratie va reconstituer la famille africaine. Faire obstacle à la démocratie, ce serait engendrer la violence parce que, pour ce faire, il faut avoir recours à la violence, et c'est ce qui doit être évité. L'évolution doit être pacifique, et les systèmes comme les gouvernements doivent faciliter des changements pacifiques. C'est ce qui nous donnera les structures sociales et politiques et les liens économiques solides qui permettront à nos peuples de vivre dans la paix, la sécurité et la liberté. Alors qu'elle se démocratise, l'Afrique ne doit pas être abandonnée.

En Zambie, nous sommes résolus à faire en sorte que la démocratie marche. Nous voulons assurer une croissance économique et un développement durable dans un environnement de liberté. Cela s'impose. C'est le meilleur moyen de régénérer les qualités humaines nécessaires pour édifier la nation.

Le Président Chiluba

Nous remercions la communauté internationale d'appuyer nos efforts. Nous sommes reconnaissants aux nombreux pays qui nous sont venus en aide et à ceux qui ont répondu à notre demande d'annuler certaines de nos dettes afin de nous donner la possibilité de prendre un nouveau départ.

A moins que nous ne puissions édifier une économie solide capable de répondre aux besoins de notre peuple et tant que notre peuple ne pourra bénéficier des retombées de l'économie, il n'aura rien à défendre et la démocratie ne pourra être soutenue ni appréciée. Dans un tel cas, la démocratie pourrait ne pas se réaliser en Zambie. Notre peuple juge à juste titre de l'efficacité d'un système gouvernemental selon sa capacité d'assurer un environnement qui lui permette de subvenir à ses besoins en matière d'alimentation, de logement et d'habillement. La démocratie doit être la pourvoyeuse, sinon notre peuple n'y croira plus.

Le Président Chiluba

Si l'avenir est pour le moins incertain, le climat politique qui prévaut à l'heure actuelle dans les relations internationales nous donne des raisons d'être optimistes. Jamais dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies nous avons été aussi préparés à réaliser nos objectifs dans le domaine de la paix internationale, de la sécurité, du progrès économique et social, reposant sur des activités humaines écologiquement rationnelles. Une occasion s'offre à nous; l'heure est maintenant venue de la saisir, et assumons nos obligations à l'égard de la postérité d'édifier un monde pacifique, fondé sur la justice et la prospérité pour l'humanité tout entière.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Zambie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Frederick Chiluba, Président de la République de Zambie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/453 et Add.1)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.14)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de Maurice, qui va présenter le projet de résolution A/47/L.14 au cours de son intervention.

M. PEERTHUM (Maurice) : Qu'il me soit tout d'abord permis de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Frederick Chiluba, Président de la République de Zambie, qui honore cette assemblée, et tout particulièrement le Groupe des Etats d'Afrique, par sa présence parmi nous ce matin.

Nous nous félicitons du constant renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine et de son évolution dynamique. Formalisée depuis près de 30 ans, cette coopération est devenue en effet traditionnelle et demeure fondée sur les principes du droit, de la justice et du progrès qui la guident dans tous les domaines d'intérêt mutuel pour les deux organisations.

Par ces temps de changements des dimensions planétaires qui exigent de nous une solidarité nouvelle entre peuples et nations, il nous doit de

M. Peerthum (Maurice)

renforcer les relations entre l'ONU et l'OUA, en dépit des incertitudes de la coopération internationale.

L'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine ont à leur acquis de nombreux succès dans le domaine politique, notamment en matière de décolonisation. Cependant, et malgré certaines perspectives entrouvertes par les développements récents, les deux organisations demeurent préoccupées par l'évolution politique en Afrique du Sud. Nous souhaitons que le processus de changement se poursuive de manière concrète et irréversible, conformément aux objectifs de la résolution consensuelle 44/244 de l'Assemblée générale et de la Déclaration de la seizième session extraordinaire contre l'apartheid. A cet égard, l'application de mesures urgentes visant à éliminer la violence aiderait à instaurer un climat propice au bon déroulement, à la reprise et à l'aboutissement des négociations en vue de l'élimination effective de l'apartheid et de l'instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

C'est précisément dans cette perspective, et conscient de la gravité de cette situation, qu'à la demande de l'Organisation de l'unité africaine, le Conseil de sécurité a consacré sa réunion du 17 août 1992 à l'Afrique du Sud et a adopté la résolution 772 (1992) autorisant, entre autres, le Secrétaire général à déployer dans ce pays,

"à titre d'urgence, des observateurs des Nations Unies en nombre voulu et de la manière qu'il juge nécessaire pour mener une action efficace face aux problèmes évoqués dans le rapport du Secrétaire général, en coordination avec les mécanismes créés en vertu de l'Accord national de paix." (Résolution 772 (1992) du Conseil de sécurité, par. 4)

D'autres foyers de conflits préoccupent aussi l'Afrique, multiples obstacles qui entravent encore le chemin de la paix malgré les mesures prises récemment par l'Organisation des Nations Unies, par exemple, en Somalie et en Angola. Nous nous félicitons, cependant, de l'établissement d'une Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), ainsi que de la coopération de l'ONU dans la mise en oeuvre de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

De façon générale, il est encourageant de noter le soutien et l'assistance multiforme que l'ONU apporte aux efforts de l'Organisation de

M. Peerthum (Maurice)

l'unité africaine pour promouvoir le règlement pacifique des différends et conflits et le processus de démocratisation en Afrique.

Au niveau de leurs secrétariats généraux, l'OUA et l'ONU, ainsi que leurs organes respectifs, continuent de tenir des réunions de consultations périodiques qui constituent un excellent mécanisme de coopération entre les deux organisations. A cet égard, je voudrais exprimer ma grande satisfaction non seulement aux Secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA, mais aussi, respectivement, à toutes les institutions spécialisées, qu'il ne m'est pas besoin d'énumérer ici, mais dont le soutien et la contribution à l'organisation panafricaine demeurent indispensables.

M. Peerthum (Maurice)

Le rapport du Secrétaire général l'Organisation des Nations Unies portant la cote A/47/453 du 18 septembre 1992 donne un aperçu détaillé des nombreux domaines de coopération avec l'OUA. Il rend compte des progrès réalisés et des efforts qu'il reste à faire face à l'ampleur des problèmes économiques et sociaux auxquels l'Afrique demeure confrontée en dépit des réformes entreprises.

En effet, malgré les politiques de réforme, la situation économique des pays africains, on le sait, demeure précaire. Le redressement et le développement de l'Afrique continuent d'être entravés par l'effondrement des prix des produits primaires, le fardeau de la dette, le transfert négatif de ressources, le manque de possibilités de financement, ainsi que la sécheresse dévastatrice qui sévit dans plusieurs régions du continent, sans oublier les séquelles de la déstabilisation économique en Afrique australe.

Par ailleurs, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990 n'a pas répondu à l'attente. C'est pourquoi je me réjouis de l'adoption par la quarante-sixième session de l'Assemblée générale du nouvel Accord des Nations Unies pour le développement de l'Afrique pour les années 90, bien que le mécanisme de la mise en oeuvre de cet accord n'ait pas encore démarré un an après son adoption.

Nombre de ces insuffisances ont été présentées de façon exhaustive et éloquente par le Président en exercice de l'OUA et Président de la République du Sénégal, S. E. M. Abdou Diouf, dans la déclaration qu'il a prononcée à cette tribune, le 30 septembre dernier.

L'Afrique en appelle donc aux Nations Unies et à la communauté internationale en général afin que soient tenus les engagements indispensables au succès des objectifs contenus dans le nouvel Accord des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, conformément aux décisions de l'Assemblée générale.

C'est ainsi que j'ai le plaisir, au nom du Groupe africain, de présenter à cette assemblée le projet de résolution A/47/L.14 intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine". Il s'agit d'une résolution traditionnelle dont l'objectif majeur est d'énoncer les grandes lignes de la coopération entre les Secrétariats

M. Peerthum (Maurie)

généraux de l'ONU et de l'OUA, auxquels en revient la mise en oeuvre dans les domaines politique, social, économique et administratif.

Aussi voudrais-je énumérer brièvement quelques paragraphes du dispositif de la résolution concernant ces domaines prioritaires de coopération.

Dans le domaine politique, le paragraphe 4 du dispositif

"Demande à l'Organisation des Nations Unies de continuer d'appuyer l'Organisation de l'unité africaine dans ses efforts visant à promouvoir le règlement pacifique des différends et des conflits et à gérer pacifiquement le changement en Afrique."

Le paragraphe 7

"Réaffirme que l'Organisation des Nations Unies est résolue à poursuivre ses efforts, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, pour éliminer rapidement la discrimination raciale et l'apartheid en Afrique du Sud et de fournir l'assistance nécessaire à cette fin."

Dans le domaine social, le paragraphe 9

"Prie instamment tous les Etats Membres et les organisations régionales et internationales, notamment les organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales, de fournir l'assistance économique, financière et technique nécessaire aux réfugiés, ainsi qu'aux pays d'asile africains."

S'agissant du domaine économique, le paragraphe 11

"Réaffirme que la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 exigera la participation sans réserve de la communauté internationale, notamment des gouvernements, des organismes et des programmes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales."

La résolution

"souligne qu'il est important et indispensable de prendre d'urgence les mesures appropriées en vue de sa mise en oeuvre conformément aux décisions de l'Assemblée générale."

Le paragraphe 15

"Engage le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les organismes compétents de l'ONU à apporter leur appui et leur concours

M. Peerthum (Maurice)

aux Etats membres et au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine pour assurer la mise en place et le fonctionnement harmonieux de la Communauté économique africaine."

Quant au domaine administratif, le paragraphe 22

"Demande aux organes compétents des Nations Unies de veiller à assurer une représentation efficace, juste et équitable de l'Afrique aux postes supérieurs et aux postes d'autorité, à leurs sièges respectifs comme dans leurs opérations sur le terrain au niveau régional."

Et pour ce qui est de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans la résolution, le paragraphe 21

"Prie l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine de veiller à ce que les représentants des deux secrétariats continuent de se consulter étroitement et périodiquement sur l'application de la présente résolution."

Tels sont les quelques points saillants que j'ai tenu à souligner en soumettant à l'examen de notre Assemblée le projet de résolution A/47/L.14 intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine."

Néanmoins, afin de poursuivre les consultations qui se sont déroulées jusqu'à présent dans un esprit constructif et de coopération au sein des groupes régionaux, je vous demanderais, Monsieur le Président, de bien vouloir, dans le but d'aboutir à un consensus, différer l'adoption de la présente résolution à une date ultérieure.

M. BIZIMANA (Rwanda) : L'examen, aujourd'hui, par l'Assemblée générale d'un point dédié à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine intervient au moment où les perspectives d'une croissance économique de l'Afrique sont des plus alarmantes et à une période où la situation politique sur le continent est caractérisée par des foyers de tension et des conflits qui affichent des dégâts humains et matériels aux dimensions effarantes.

Sur le plan économique en particulier, la dégradation s'opère à un rythme inquiétant, accélérée par la croissance démographique galopante, le poids de la dette chronique, l'effondrement des cours des matières de base, les barrières tarifaires et l'accès limité aux marchés et à la technologie.

M. Bizimana (Rwanda)

Cette crise aux effets dévastateurs a entraîné une situation de pauvreté marquée par la malnutrition, la famine, l'analphabétisme, les maladies et le chômage. Sa fragilité est exacerbée par les diverses calamités naturelles qui s'ajoutent aux phénomènes de désertification et de sécheresse qui frappent durement de nombreux pays de l'Afrique.

Face à cette crise sociale et économique qui persiste sur le continent africain en dépit des changements positifs intervenus sur le plan politique international, la délégation rwandaise exprime son appréciation à l'endroit des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et souscrit aux conclusions et recommandations consignées dans le rapport présenté par le Secrétaire général au titre du point sous examen, axé sur la coopération et l'appui de l'ONU à l'OUA.

A cet égard, nous appuyons fermement l'approche préconisée pour la mise en oeuvre du traité portant création de la communauté économique africaine au moyen du renforcement des communautés économiques régionales et sous-régionales.

Le Rwanda, qui, sur le plan régional et sous-régional, est membre de quatre organisations à vocation économique, à savoir : la zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, la Communauté économique des pays des grands lacs et l'Organisation pour l'aménagement du bassin de la rivière Kagera, ne ménagera aucun effort pour promouvoir les objectifs de la Communauté économique africaine.

M. Bizimana (Rwanda)

Aussi, ma délégation en appelle à la solidarité internationale afin que cet instrument au service du redressement économique de l'Afrique puisse bénéficier d'un soutien sans réserve de tous les partenaires de développement.

S'agissant du nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, mis en relief par le rapport du Secrétaire général, nous voudrions souligner la nécessité pour les Nations Unies et la communauté internationale d'engager une action concertée et efficiente en vue d'assurer son succès et de prévenir ainsi les obstacles ayant conduit à l'échec du Programme d'action qui avait été conçu pour la période 1986-1990.

Dans ce contexte, le Rwanda s'associe de nouveau à l'appel lancé le 30 septembre 1992 devant cette tribune par le Président Abdou Diouf, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi que par le Conseil des ministres de l'OUA lors de sa cinquante-sixième session, tenue à Dakar du 22 au 28 juin 1992, invitant la communauté internationale à soutenir les efforts de l'Afrique en fournissant notamment des ressources financières suffisantes afin que son taux de croissance annuel atteigne au moins 6 %. L'appel est d'autant plus pressant que cet objectif qui requiert en 1992 un montant de 30 milliards de dollars des Etats-Unis au titre de l'aide publique au développement (APD) est loin d'être matérialisé.

Aussi, tout en louant les dispositions prises par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le suivi et la surveillance de l'exécution du Programme d'action pour l'Afrique, nous croyons qu'il faudrait aller au-delà du schéma défini et entreprendre dans les meilleurs délais des actions concrètes traduites en termes d'engagements fermes pour la mobilisation des ressources financières requises en vue de la mise en oeuvre effective du Programme.

Nous exprimons également le souhait qu'en même temps, une évaluation exhaustive de la dimension humanitaire dudit Programme, axée particulièrement sur l'éradication de la pauvreté en Afrique, soit entreprise en vue d'une action urgente appropriée. Ce n'est qu'à ce prix que la tendance actuelle à la marginalisation de l'Afrique pourra, dans une certaine mesure, être inversée au bénéfice du progrès partagé et du mieux-être de tous pour assurer le développement durable et écologiquement viable auquel aspire l'humanité tout entière.

M. Bizimana (Rwanda)

Le rapport du Secrétaire général aborde un autre domaine de coopération entre l'ONU et l'OUA qui présente un intérêt particulier pour le Rwanda. Il s'agit du volet concernant les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées.

A ce sujet, le rapport met en exergue la collaboration étroite entre l'OUA et les organisations du système des Nations Unies pour la recherche d'une solution durable au problème des réfugiés rwandais.

A cet égard, je voudrais rappeler l'engagement du Rwanda, réitéré le 2 octobre dernier lors du débat général devant l'Assemblée, par le Premier Ministre de la République rwandaise lorsqu'il a souligné la ferme volonté de mon pays de trouver une solution juste et durable au problème de ses réfugiés.

Au niveau de la matérialisation de cet engagement, des actions visant à créer des conditions propices au retour de ceux des réfugiés qui auront opté pour la solution de rapatriement volontaire ont été entreprises notamment par l'identification des zones de réinstallation, la promulgation d'une loi d'amnistie générale, la sensibilisation et l'éducation de la population pour accueillir les rapatriés dans un esprit de cohabitation pacifique.

Dans cette même optique, nous saluons les efforts entrepris aussi bien par l'OUA que par le Haut Commissariat pour les réfugiés en vue d'élaborer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, un plan d'action pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Dar es-Salaam sur les réfugiés rwandais adoptée le 9 février 1991. La troisième réunion de consultation entre ces deux organismes, tenue à Addis-Abeba du 29 au 30 juillet 1992, et à laquelle ont pris part les représentants des pays d'asile, constitue le témoignage éloquent de la collaboration fructueuse entreprise pour le succès de cette opération.

Dans le cadre de ce processus, nous appuyons fermement les recommandations retenues et véhiculées par le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, particulièrement celle aux termes de laquelle l'OUA, le HCR et les autres organisations concernées sont exhortés à mettre la dernière main au plan d'action relatif aux réfugiés rwandais.

La mise à exécution de la recommandation de la réunion de consultation entre l'OUA et le HCR que j'ai déjà évoquée et par laquelle il est souligné pour les pays d'asile l'urgence à faciliter les activités préparatoires prévues dans le plan d'action, y compris les enquêtes, les études techniques

M. Bizimana (Rwanda)

et juridiques ainsi que la mise à jour des procédures pour l'intégration locale et la naturalisation par lesdits pays des réfugiés qui le souhaitent, fournirait l'une des réponses à cet appel contenu dans le rapport du Secrétaire général.

L'urgence qu'il y a à finaliser un plan d'action détaillé et intégré se justifie également par la nécessité d'organiser avant la fin de cette année la table ronde des bailleurs de fonds pour le financement dudit plan et cela de manière à pouvoir assurer le rapatriement des réfugiés rwandais qui voudront rentrer directement après la conclusion de l'accord de paix devant marquer l'aboutissement des négociations politiques en cours dont la fin est prévue au 22 décembre 1992.

L'examen du point soumis à l'attention de l'Assemblée générale serait incomplet si l'on passait sous silence le besoin urgent en moyens logistiques et financiers ressenti par l'Organisation de l'unité africaine, dont les efforts louables qu'elle fournit pour faire face aux nombreuses sollicitations en matière de règlement des conflits sont parfois freinés par le manque de ressources suffisantes.

Un tel appui qui serait accordé à l'OUA, particulièrement en ce moment où elle est en train de mettre au point des mécanismes appropriés en matière de prévention et de gestion des conflits, lui permettrait de participer activement à la mise en oeuvre de l'approche à laquelle nous souscrivons par ailleurs, retenue par le Secrétaire général dans son rapport "Agenda pour la paix" en ce qui concerne notamment les accords et organismes régionaux qui, par le biais de la décentralisation soutenue, pourraient alléger la tâche du Conseil de sécurité et contribuer ainsi à la création d'un sentiment plus fort de participation, de consensus, de gestion partagée et de démocratisation des relations internationales.

Pour tous ces motifs, nous prions donc l'Assemblée de bien vouloir adopter par consensus, le moment venu, au terme des consultations déjà annoncées par l'Ambassadeur Sattceanund Peerthum, Représentant permanent de l'île Maurice, le projet de résolution A/47/L.14.

M. KOROMA (Sierra Leone) (interprétation de l'anglais) : La délégation de la Sierra Leone se félicite des efforts faits pour intensifier et renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). En fait, l'on pourrait même dire

M. Koroma (Sierra Leone)

que le lien entre les deux organisations sont naturels, étant donné leur symbiose. Les deux organisations ont des buts et des objectifs communs, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le règlement pacifique des différends, l'amélioration des normes de vie des peuples dans une plus grande liberté, l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

D'après le rapport du Secrétaire général, la coopération entre l'ONU et l'OUA porte maintenant sur une vaste gamme, allant des domaines politique, économique, social et de l'environnement aux domaines technique et humanitaire, y compris les efforts tendant à arrêter le flux de réfugiés et de personnes déplacées.

Comme je l'ai dit, ma délégation se félicite de cette coopération horizontale et verticale. Nous tenons à rendre hommage à cette organisation qui a aidé à trouver des solutions aux innombrables conflits meurtriers qui frappent l'Afrique aujourd'hui. Bien que ce soit toujours aux Etats africains et à leurs gouvernements que revienne la responsabilité première de trouver des solutions à de tels conflits, notre organisation, en tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales, ne peut toutefois pas se permettre de négliger des situations qui menacent la paix et la sécurité régionales ou qui mettent en danger la vie humaine, causant de grandes souffrances, sinon pis, à leurs victimes.

M. Koroma (Sierra Leone)

Si, selon ma délégation, l'Organisation des Nations Unies doit continuer à rappeler aux gouvernements des pays africains qu'ils doivent assumer leurs responsabilités à l'égard de leurs citoyens et que le mépris des droits de l'homme conduit à des conflits et à des conditions socio-économiques défavorables, elle doit simultanément intensifier ses efforts pour trouver des solutions aux situations conflictuelles comme celles existant actuellement en Somalie, au Libéria - avec leurs conséquences sur mon propre pays, la Sierra Leone - au sud du Soudan et en Afrique du Sud car, dans la plupart de ces régions troublées, les populations connaissent un véritable cauchemar et craignent constamment pour leur vie et leur sécurité.

Le souhait du Secrétaire Général de voir des organisations régionales, telle l'OUA, jouer un rôle croissant dans la solution des conflits et le règlement pacifique des différends est fort louable. Cependant, l'Organisation de l'unité africaine n'est pas en mesure, par manque de ressources matérielles ou d'expérience institutionnelle, de s'acquitter de ses responsabilités. Pour que les objectifs du Secrétaire général puissent être atteints, les Nations Unies doivent donc fournir les ressources nécessaires à l'OUA pour l'aider dans ses efforts d'instauration de la paix et de solution des conflits.

L'énumération des efforts de coopération entre l'Organisation de l'unité africaine et les institutions spécialisées est fort impressionnante. En fait, quasiment toutes les institutions du système des Nations Unies y participent, notamment le Département du développement économique et social, le Département des affaires humanitaires, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, le Programme alimentaire mondial, la Commission économique pour l'Afrique, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds monétaire international, l'Union postale universelle, l'Union internationale des télécommunications,

M. Koroma (Sierra Leone)

l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation météorologique mondiale et l'Organisation maritime internationale - liste vraiment impressionnante.

La plupart de ces institutions disposent d'experts éminents envoyés, dans la plupart des cas dans des conditions très difficiles dans les pays africains pour les aider à asseoir leur situation socio-économique sur des bases solides tout comme leur croissance et leur développement. Certes, nous reconnaissons et apprécions vivement le rôle que ces organisations et ces personnalités ont joué et continuent de jouer en éliminant les maladies chroniques, en réduisant la mortalité infantile, en luttant contre la pauvreté et en préservant l'environnement, mais il n'en reste pas moins que les conditions socio-économiques actuelles de l'Afrique sont plus difficiles qu'elles ne l'étaient il y a 20 ans.

L'Afrique est aujourd'hui dans une situation économique critique. Les raisons de cette situation sont nombreuses et bien connues. De l'avis de ma délégation, pour surmonter ces difficultés, il nous faut revenir aux principes fondamentaux. La délégation de la Sierra Leone souhaite par conséquent que l'Organisation aide les pays africains à dominer le problème récurrent de la faim non pas à travers la seule aide alimentaire - que nous apprécions certes vivement - mais en faisant en sorte que la révolution verte s'effectue également en Afrique pour nous sauver de la famine et de la malnutrition endémiques.

Selon nous, alors que les mesures d'ajustement macro-économique et structurel ont un rôle à jouer dans l'équilibre de notre fonctionnement économique, l'Organisation et ses institutions spécialisées devraient aider les pays africains à venir à bout des éternels problèmes provoqués par les carences agricoles et alimentaires.

Par ailleurs, pour que les efforts de développement aboutissent, les Nations Unies doivent s'engager à régler le problème posé par l'endettement extérieur des pays africains. Pour nous, le spectacle des pays africains contraints de transférer des ressources économiques vers les pays développés du Nord est injustifiable et intolérable.

Toujours dans le contexte du développement socio-économique, ma délégation regrette que le nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 n'ait pas, jusqu'à présent,

M. Koroma (Sierra Leone)

attiré, de la part de la communauté internationale, les ressources proportionnelles à son importance. C'est pourquoi nous voudrions nous joindre à l'appel lancé de nouveau à la communauté internationale pour qu'elle mette les ressources nécessaires à la disposition des pays africains de façon à réaliser les objectifs du nouvel ordre du jour.

Enfin, ma délégation voudrait exprimer sa gratitude aux pays donateurs et aux institutions multilatérales pour leur appui et leur assistance. Nous voudrions également rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts constants qu'il déploie en vue d'instaurer la paix sur le continent africain et de mobiliser les ressources nécessaires à la solution des problèmes du sous-développement de l'Afrique. Nous espérons que grâce à ces efforts, dans un avenir relativement proche, la paix régnera dans les pays africains et qu'une éclaircie apparaîtra enfin à l'horizon du développement économique de l'Afrique.

M. RICHARDSON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (interprétation de l'anglais) : Au nom de de la Communauté européenne et de ses Etats membres, j'ai l'honneur de prendre la parole en cette séance plénière de l'Assemblée générale sur le point 27 de l'ordre du jour relatif à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

La Communauté européenne et ses Etats membres attachent une grande importance à la coopération régionale et se félicitent, par conséquent, des efforts pour une plus grande coopération actuellement entrepris par les pays de l'Organisation de l'unité africaine. Le rôle joué par l'OUA dans les efforts de consolidation de l'indépendance nationale, tant politique qu'économique, et d'orientation vers l'édification de nation de ses membres est important. Une plus grande coopération entre les pays d'Afrique mérite le plein appui des Nations Unies.

La Communauté européenne et ses Etats membres pensent que lorsque des conflits éclatent, les pays les plus directement intéressés devraient être encouragés à trouver des solutions. Cela s'applique non seulement aux problèmes politiques mais également aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux. Ils appuient par conséquent pleinement les efforts de l'OUA pour trouver des solutions régionales aux problèmes africains. La Communauté européenne et ses Etats membres ont donc écouté avec intérêt la déclaration du

M. Richardson (Royaume-Uni)

Président de l'OUA au cours du débat général à l'Assemblée générale, dans laquelle il a souligné l'accord réalisé par les chefs d'Etat et de gouvernement à la dernière réunion au sommet de l'OUA, tenue à Dakar, aux fins d'instituer un organisme régional pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

Le rôle que peuvent jouer les organisations régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales est l'un des thèmes principaux du rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277). Nous approuvons vivement cette idée. Dans de nombreuses situations, un rôle plus important et plus efficace peut être joué par les organisations régionales pertinentes en coordination avec les Nations Unies. Une tendance croissante se fait jour dans les organisations régionales à agir davantage dans les domaines du maintien de la paix et de l'instauration de la paix; nous espérons que cette tendance se confirmera.

La Communauté européenne et ses Etats membres se félicitent de la coopération continue entre l'ONU et l'OUA, qui se manifeste dans les efforts qu'elles déploient pour résoudre la question depuis longtemps en souffrance du Sahara occidental, et du rôle joué par l'OUA pour alléger le sort de la Somalie. Nous nous félicitons également de la récente décision d'envoyer des observateurs en Afrique du Sud pour coopérer avec ceux des Nations Unies, du Commonwealth et de la Communauté européenne. La Communauté européenne et ses Etats membres sont actifs dans chacun de ces domaines, tout comme en Angola et au Mozambique.

Dans sa déclaration à l'Assemblée générale, le Président de l'OUA a également souligné que la démocratie avait fait de grands progrès en Afrique ces derniers mois. Il a déclaré que les régimes autoritaires avaient fait place à des gouvernements démocratiquement élus, l'affrontement à la coopération et les balles aux bulletins de vote.

M. Richardson (Royaume-Uni)

La Communauté européenne et ses Etats membres ont accueilli chaleureusement la marée de réformes politiques qui déferle maintenant sur l'Afrique. Ils se félicitent de la signature à Rome, le 4 octobre, d'un accord de paix mozambicain entre le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO. L'accord offre un espoir de progrès en faveur de la paix, la réconciliation nationale et la démocratie multipartite dans un pays dévasté par la guerre. La Communauté européenne et ses Etats membres en appellent aux deux parties pour qu'elles appliquent l'accord de bonne foi, et ils réaffirment leur engagement à venir en aide au peuple du Mozambique dans la reconstruction de son pays.

La Communauté européenne et ses Etats membres expriment leur profonde préoccupation au sujet des événements récents qui ont eu lieu en Angola et déplorent la violence qui a régné au cours du week-end du 31 octobre et du 1er novembre et qui a coûté tant de vies. La Communauté et ses Etats membres appuient la participation continue des Nations Unies dans le processus de paix en Angola et demandent à toutes les parties d'appliquer la résolution 785 (1992) adoptée par le Conseil le 30 octobre et de respecter le cessez-le-feu négocié grâce aux bons offices du Secrétaire général de l'ONU dans la nuit du 1er novembre. Le seul espoir de paix en Angola est que les deux parties ne recourent pas à la violence et continuent à mettre en application les accords de paix énoncés dans les Accords de Bicesse, notamment en ce qui concerne la démobilisation et le cantonnement de leurs troupes et la collecte de leurs armes, la formation d'une force armée unifiée et la création de conditions permettant de procéder à un deuxième tour de scrutin pour l'élection présidentielle. La Communauté européenne et ses Etats membres tiendront pour responsable toute partie qui fera obstruction au processus de paix auquel toute les parties se sont engagées et qui a été démocratiquement approuvé par le peuple angolais.

La Communauté européenne et ses Etats membres s'efforcent de promouvoir la bonne gestion, les droits de l'homme et des pratiques électorales saines ailleurs en Afrique. A la fois au niveau de la communauté et au niveau national, ils ont manifesté leur désir de répondre aux demandes d'aide nécessaires pour assurer la surveillance des élections.

M. Richardson (Royaume-Uni)

Ce sont les pays d'Afrique qui sont responsables au premier chef de l'avenir de leur continent. Cela a été reconnu dans les délibérations de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). La nécessité d'une participation populaire, la création d'institutions libres et démocratiques et la solution des problèmes aigus de restructuration économique ont été reconnus comme des tâches parallèles qui doivent être traitées dans le processus de développement. La Communauté européenne et ses Etats membres se félicitent du consensus croissant quant à la nécessité du plein respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme universellement reconnus, comme de l'édification d'une société pluraliste et démocratique et de gouvernements sensibles aux désirs et aux besoins de leurs peuples. Ils espèrent que l'OUA continuera à contribuer à ce processus en guidant ses membres dans cette direction. Ils réaffirment leur engagement à aider les pays africains dans ce processus.

L'Afrique est un continent au vaste potentiel, mais malheureusement il est encore confronté à une situation économique critique. La pauvreté a été aggravée par des catastrophes naturelles, telles que la grave sécheresse qui touche la région de l'Afrique australe en particulier, ce qui a ajouté aux souffrances de pays déjà ravagés par les crises dues à l'homme, telles que les guerres civiles et les luttes internes. Nous avons tous été horrifiés par la tragédie de la Somalie, le résultat de la guerre civile, qui exige la réponse la plus engagée de la part de la communauté internationale. La Communauté européenne et ses Etats membres sont profondément engagés dans la fourniture de secours pour soulager la famine en Somalie. Ils continueront à contribuer de façon substantielle aux efforts d'aide à court terme pour la population touchée et à répondre aux besoins du développement à long terme. Certes, ils contribueront de la même manière à aider les autres pays d'Afrique. Ils rappellent les liens étroits qui existent avec les Etats membres de l'OUA en vertu de la Convention de Lomé et de la nouvelle politique méditerranéenne. A cet égard, une attention particulière doit être accordée aux besoins des pays les moins avancés d'Afrique, dont beaucoup ont encore des dettes très lourdes. La Communauté européenne et ses Etats membres ont l'intention de coopérer avec toutes les organisations pertinentes afin de promouvoir la croissance économique et le développement sur le continent. A cette fin,

M. Richardson (Royaume-Uni)

ils attachent une importance particulière à la coopération avec l'OUA. Ils notent que le nouvel ordre du jour pour l'Afrique adopté à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale offre un cadre utile pour les efforts nécessaires tant des pays africains eux-mêmes que de la communauté internationale pour stimuler un développement à long terme.

L'allègement de la pauvreté sera difficile à réaliser à moins que la réduction de la croissance démographique ne s'accélère. La Communauté européenne et ses Etats membres félicitent donc vivement le Secrétaire général de l'OUA d'avoir attiré l'attention sur les difficultés qui existent pour produire des aliments pour près de 20 millions de personnes supplémentaires annuellement en Afrique, pour créer les nouveaux emplois dont ils auront besoin, pour éduquer 97 millions d'étudiants supplémentaires d'ici à l'an 2000, et pour développer largement les infrastructures et les services urbains. C'est un domaine où les Nations Unies ont fait beaucoup de bon travail, mais il reste encore plus à faire en coopération avec les organisations régionales telles que l'OUA.

La Communauté européenne et ses Etats membres pensent que l'OUA continuera à jouer un rôle important dans les affaires africaines et mondiales en harmonie avec les principes directeurs de la Charte des Nations Unies et en coopération avec les Nations Unies. Ils sont également convaincus que les liens d'amitié et de coopération solides qui unissent les membres de l'OUA et les Etats membres de la Communauté européenne continueront à croître dans tous les domaines au cours des années à venir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la résolution 2011 (XX) du 11 octobre 1965 de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Organisation de l'unité africaine.

M. SY [Organisation de l'unité africaine (OUA)] : La fin de la guerre froide a ouvert aux Nations Unies de nouvelles possibilités pour réaliser leurs tâches et promouvoir la paix et la sécurité internationales, la prospérité pour tous et le respect universel des droits de l'homme.

Plus que jamais, la participation de tous est nécessaire à la réalisation de ces objectifs. Le courant démocratique qui est aujourd'hui en train de remodeler profondément toutes les sociétés doit trouver son expression dans une démocratisation accrue des relations internationales.

M. Sy

L'Organisation des Nations Unies peut aider grandement dans ce sens en mettant notamment en place des mécanismes et procédures pour renforcer la coopération avec les organisations régionales.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'Organisation de l'unité africaine, les relations de coopération qu'elle entretient avec l'ONU se sont améliorées au fil des ans. Toutefois, face aux risques de marginalisation auxquels le continent fait face, ces relations doivent être adaptées et renforcées.

Les relations de coopération les plus anciennes entre l'OUA et l'ONU ont trait à la décolonisation. Elles ont grandement permis à notre organisation de réaliser un de ses objectifs principaux, à savoir l'élimination du colonialisme en Afrique. Aujourd'hui, le seul dossier encore en instance est celui du Sahara occidental. L'OUA coopère avec l'ONU en vue de l'organisation et du contrôle d'un référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre du plan de règlement adopté par le Conseil de sécurité par ses résolutions 658 (1990) et 690 (1991).

M. Sy

Pour ce qui concerne la lutte anti-apartheid, nos deux organisations collaborent depuis plusieurs années pour sensibiliser la communauté internationale sur la situation en Afrique du Sud, maintenir les pressions sur les autorités de Pretoria en vue, entre autres, de l'application de la Déclaration de 1990, et enfin, en vue de la fourniture de l'assistance aux victimes de l'apartheid.

Toutefois, les évolutions positives enregistrées au cours de ces deux dernières années ainsi que le processus de négociation en cours sont menacés par la violence en Afrique du Sud. L'Organisation de l'unité africaine, qui est préoccupée au plus haut point par cette situation, a déjà envoyé une mission de suivi en Afrique du Sud en mai 1992 comme contribution concrète de l'OUA au processus de négociation et aux efforts visant à mettre un terme à la violence.

A ce propos, l'OUA se félicite également de la décision du Conseil de sécurité d'autoriser le Secrétaire général de l'ONU à déployer en Afrique du Sud des observateurs, et compte tenu de l'escalade de la violence, lance un appel au Conseil de sécurité pour qu'il renforce le rôle de ces observateurs, y compris en envisageant le déploiement dans le futur de forces de maintien de paix.

Quant à l'Organisation de l'unité africaine, elle a envoyé en septembre 1992, pendant trois semaines, une seconde mission d'enquête en Afrique du Sud. Elle va également y déployer des observateurs qui, tout en maintenant leur indépendance, coopéreront avec les observateurs des Nations Unies et ceux des autres organisations présentes sur le terrain. Enfin, le Secrétaire général de l'OUA a récemment nommé un représentant spécial en Afrique du Sud pour suivre la question.

Un autre domaine où l'OUA escompte une coopération accrue avec les Nations Unies est le règlement pacifique des conflits en Afrique.

En effet, notre organisation est au plus haut point préoccupée par le nombre de conflits en Afrique et les énormes destructions de vies et de ressources qu'ils occasionnent. Leur perpétuation est un obstacle sérieux au redressement économique et au développement du continent et une source d'accroissement du nombre des réfugiés. En 1990, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA avaient, dans une déclaration solennelle, réaffirmé

M. Sy

leur détermination à oeuvrer conjointement en vue du règlement rapide de tous les conflits que connaît le continent.

Lors de leur dernier sommet tenu en juin-juillet 1992 à Dakar, ils ont décidé d'établir un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique. Ce mécanisme, pour être pleinement opérationnel, nécessitera certainement le concours et l'assistance de l'Organisation des Nations Unies.

C'est pourquoi nous nous réjouissons de la présentation par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de son important rapport appelé "Agenda pour la paix". Ce rapport contient d'importantes et utiles propositions relatives à la diplomatie préventive, au rétablissement de la paix, au maintien de la paix et à la consolidation de la paix.

De même, il accorde une part importante à la coopération avec les accords et organismes régionaux. Nous félicitons le Secrétaire général pour une telle initiative, car ma délégation est d'avis que les possibilités offertes dans ce domaine par le Chapitre VIII de la Charte n'ont pas toujours été exploitées, ce qui a parfois conduit à retarder le règlement de certains différends.

En effet, une coopération accrue et des consultations suivies entre l'ONU et les organisations régionales, suivant des mécanismes et procédures appropriés, ne peuvent que contribuer à la démocratisation des relations internationales et favoriser l'émergence d'un consensus international sur la nature d'un problème et sur les mesures à prendre pour le régler.

Il doit rester cependant clair que l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et que l'action des organisations régionales ne peut être que complémentaire et non substitutive. L'ONU ne saurait en aucun cas se dérober chaque fois qu'une organisation régionale, après avoir essayé de trouver une solution pacifique à un conflit conformément au paragraphe 2 de l'Article 52, lui demande de s'en saisir.

L'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, doit certes encourager la démocratisation des relations internationales et la décentralisation, mais également s'efforcer d'aborder tous les conflits avec le même degré d'urgence. Une situation comme celle qui a prévalu à propos de la Somalie, où le Conseil a réagi avec un certain retard, ne devrait plus se reproduire.

M. Sy

Il reste que l'"Agenda pour la paix" ouvre de nouvelles possibilités de coopération, de meilleure coordination et de mise en place de procédures et mécanismes plus efficaces entre l'ONU et les organisations régionales.

C'est ainsi qu'en matière de diplomatie préventive, les organisations régionales, de par leur proximité et leur sensibilité aux évolutions dans la région, sont bien placées pour jouer un rôle important en matière d'alerte rapide. Il est donc utile pour le renforcement de leur capacité dans ce domaine qu'elles soient liées par des arrangements appropriés au réseau de système d'alerte rapide des Nations Unies.

Dans le domaine du rétablissement de la paix, l'OUA a été impliquée dans de nombreux efforts pour trouver une solution pacifique aux conflits sur le continent. C'est un domaine où les Africains, tenant compte des réalités politiques et des particularités culturelles, ont su développer des procédures et des mécanismes qui ont aidé à contenir et à régler plusieurs conflits. Récemment, l'OUA a été impliquée, en coopération avec l'ONU, la Ligue des Etats arabes et l'Organisation de la Conférence islamique, dans des efforts pour arrêter les hostilités à Mogadishu, en Somalie. Cette entreprise, la première du genre, a permis d'amener les belligérants à signer un accord de cessez-le-feu qui tient toujours. C'est un succès qui devrait encourager de futures initiatives. Toutefois, comme cela est souligné dans l'"Agenda pour la paix", le rétablissement de la paix est parfois facilité par une action internationale destinée à améliorer la situation qui a donné naissance au différend ou au conflit. Compte tenu des faibles moyens des organisations régionales, l'ONU pourrait envisager d'apporter un appui du genre précité à une organisation régionale engagée dans des efforts de rétablissement de la paix.

Pour ce qui concerne le maintien de la paix, les dispositions du Chapitre VIII, notamment le paragraphe 3 de l'Articles 52 et le paragraphe 1 de l'Article 53, devraient être davantage utilisées. En tout état de cause, il est souhaitable que l'ONU aide celles des organisations régionales qui le souhaitent à accroître leur capacité de participer à ou de mener des opérations de maintien de la paix. Ce soutien devrait être non seulement politique, mais également technique et financier. En tout état de cause, l'on ne devrait pas laisser une organisation sous-régionale comme la Communauté

M. Sy

économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) porter tout le fardeau d'une opération de maintien de la paix qui concerne l'ONU au plus haut point. L'ONU se doit d'encourager de telles initiatives et de leur apporter tout le soutien nécessaire en vue de renforcer leur efficacité.

Quant à la notion de consolidation de la paix, elle constitue une des contributions les plus utiles de l'"Agenda pour la paix". Le désarmement des combattants, le rapatriement des réfugiés, la surveillance des élections, la reconstruction des infrastructures et des institutions constituent autant d'activités nécessaires à la pérennité des accords de paix. Ici aussi une coopération avec les organisations régionales est souhaitable puisqu'il s'agira d'une action de longue haleine, qui demande une présence sur une longue période de temps que sans doute seule une organisation régionale peut assurer.

J'ai tenu à présenter quelques observations préliminaires sur quelques domaines où la coopération ONU/OUA en matière de règlement des conflits pourrait être envisagée. Il reste cependant que l'OUA, une fois qu'elle aura mis en place son mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ne manquera pas de soumettre des propositions plus détaillées à ce sujet.

Plusieurs pays africains, comme tant d'autres dans le monde, sont engagés dans un processus de transition démocratique, conformément à la Déclaration de 1990 sur la situation politique et économique en Afrique et les changements fondamentaux en cours dans le monde. Ce processus vise à promouvoir la participation des populations au processus de développement et de gestion de leurs pays, et à instaurer un climat politique qui garantisse les droits de l'homme et un niveau élevé d'intégrité et de probité chez les agents de l'Etat.

Depuis lors, un certain nombre de changements dans les structures politiques de plusieurs Etats africains ont eu lieu. De même, des élections ont été organisées dans plusieurs pays.

Toutefois, le problème de la démocratisation en Afrique est très complexe. Il exige des changements institutionnels et une modification de la culture politique, toutes choses qui demandent du temps. L'OUA estime que dans l'intérêt de l'Afrique, ce processus devrait se faire de façon calme et ordonnée. Aussi participe-t-elle activement au processus en prodiguant des

M. Sy

conseils aux protagonistes, en offrant ses bons offices en cas d'impasse et enfin, en participant comme observateur aux élections. Nous comptons développer notre coopération avec l'ONU et les autres donateurs dans le domaine de l'assistance électorale afin de renforcer la crédibilité et la stabilité du processus électoral en Afrique.

M. Sy

La situation économique en Afrique est toujours critique. Malgré les réformes entreprises au prix d'énormes difficultés dans les pays africains, les indicateurs ne sont pas tous très satisfaisants. C'est pourquoi, après les résultats mitigés du PANUREDA, il semble important à ma délégation que des mesures urgentes soient prises pour la mise en oeuvre des dispositions du nouvel Agenda pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Par exemple, il est dit au paragraphe 29 du programme que, pour atteindre un taux de croissance annuel d'au moins 6 % par les pays africains au cours des années 90, les Nations Unies ont estimé qu'un minimum de 30 milliards d'aide publique au développement net est nécessaire en 1992; après, l'APD net devrait croître à un taux moyen de 4 % par an.

Il serait utile pour le suivi du programme que des informations soient fournies sur les mesures prises pour atteindre ces objectifs.

De même, les pays africains estiment que le succès du programme dépendra pour beaucoup du règlement du problème de la dette. Ma délégation voudrait lancer un appel pour qu'une solution politique à cette question soit trouvée.

Il importe cependant que la structure chargée de suivre cette question au niveau du Secrétariat de l'ONU soit renforcée et adéquatement équipée pour s'acquitter de ses tâches de promotion, de coordination et d'information.

De même, un mécanisme de consultation intergouvernemental informel pourrait aider à faciliter les échanges d'informations entre l'ONU, l'OUA, les pays africains et les pays donateurs.

S'agissant maintenant de la communauté économique africaine, elle traduit la volonté des pays africains d'accorder la priorité à la coopération et à l'intégration économiques dans les années 90. Le processus d'élaboration des protocoles avance de façon satisfaisante.

Il est souhaitable que les institutions du système des Nations Unies orientent leurs efforts de coopération avec les pays africains dans le sens d'un soutien accru à la réalisation de la communauté économique africaine.

A cet égard, ma délégation se félicite que plusieurs institutions spécialisées aient signé avec l'OUA des accords de coopération dans ce sens.

Dans le domaine social, l'OUA, en coopération avec l'UNICEF, organise à Dakar, du 25 au 27 novembre 1992, une Conférence internationale sur l'assistance aux enfants africains. Cette conférence, qui s'inscrit dans le

M. Sy

cadre du suivi du Sommet mondial de l'enfance, sera une occasion pour un dialogue entre pays africains et donateurs en vue d'une mobilisation de ressources pour les enfants africains.

Je voudrais du haut de cette tribune inviter tous les Etats Membres à participer à un niveau élevé à cette conférence, dont l'importance n'est plus à souligner au regard de l'avenir des enfants en Afrique et du développement du continent.

En conclusion, je voudrais dire que la coopération ONU/OUA a connu des progrès réguliers au cours de ces dernières années, notamment depuis la réactivation du mécanisme de consultation.

Ce mécanisme est certes perfectible et ne manquera pas de bénéficier du débat actuel sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales.

Pour terminer, je voudrais inviter tous les membres de cette assemblée à soutenir le projet de résolution A/47/L.14 et à l'adopter par consensus.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

J'informe les membres de l'Assemblée que, suite à la requête présentée par les auteurs du projet de résolution A/47/L.14, nous nous prononcerons sur le texte à une date ultérieure qui sera annoncée dans le Journal.

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je tiens à faire savoir aux membres de l'Assemblée qu'à la suite de consultations sur le point 38 de l'ordre du jour, intitulé "Question des îles Falkland (Malvinas)", et compte tenu de la décision 46/406 prise le 13 novembre 1991 par l'Assemblée générale, il est proposé que l'Assemblée générale décide de reporter l'examen de cette question et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session.

Puis-je donc considérer que l'Assemblée générale, compte tenu de sa décision 46/406, souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen du point 38 de son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.